



**ENSEMBLE
& SOLIDAIRES**
UNRPA

ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA

Communiqué de presse du bureau national - pour diffusion immédiate

8 mars - Journée internationale des droits des femmes Des droits à faire valoir pour l'égalité femmes / hommes

C'est à Clara Zetkin, militante féministe, qui dès 1893 incitait les ouvrières à se syndiquer afin de voir « **se réaliser le principe : à travail égal, salaire égal, sans distinction de sexe** », que l'on doit, en 1910, l'invention du 8 mars, date retenue en 1921 comme journée internationale des femmes.

Officialisée par l'ONU en 1977, cette journée ne le sera en France qu'en 1982 ; mais notre pays fait encore partie des très mauvais élèves mondiaux en la matière

L'écart de rémunération, hommes/femmes, y est encore de 12 à 17 % selon les secteurs d'activité, et les femmes sont majoritaires dans les métiers dits de « première ligne » : 86.6 % personnel infirmier ; 70 % agents entretien ; 97.7 % aides à domicile. Elles sont aussi les plus nombreuses à occuper des emplois sous payés et des temps partiels non choisis.

Cela pose la question de la place de la femme dans la société. Trop souvent le partage inégal des tâches domestiques, conduit les femmes à aménager leur vie professionnelle pour concilier vie familiale et vie professionnelle, avec des conséquences sur la rémunération et le déroulement de carrière. De la même façon, elles renoncent à la vie publique et sociétale.

Ces inégalités qui impactent la vie quotidienne des femmes, plus particulièrement les femmes seules chargées de famille, ont des conséquences sur le montant de leurs pensions de retraite. Inégalités aggravées par la suppression d'avantages, type la demi part fiscale, et les conditions pour bénéficier d'une pension de réversion.

ENSEMBLE ET SOLIDAIRE – UNRPA revendique :

- **De rendre contraignantes les lois existantes pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes**
- **Le rétablissement de la demi part fiscale pour les veuves et veufs s ayant élevé au moins un enfant et l'assujettissement**
- **La suppression de l'imposition sur les 10 % de supplément familial-retraite pour celles et ceux qui ont eu 3 enfants ou plus**
- **De porter à 66 % le taux des pensions de réversion sans condition de cumul et de ressources**

Saint-Ouen, le 22 février 2022

Pour le Bureau National,

Roger PERRET, président national, 06 07 86 17 69

Annie PETIT, Secrétaire nationale, 06 84 93 76 78

Francisco GARCIA, membre du BN, 06 88 67 08 83

Nelly DI GIOVANI, membre du BN, 06 62 40 51 27

ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA
Depuis 1945 toujours AU SERVICE DES RETRAITES.

Depuis plus de 77 ans, ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA, défend les intérêts des retraités et personnes âgées et les grands principes de solidarité et, plus que jamais, en 2022 l'UNRPA se mobilisera.

ENSEMBLE & SOLIDAIRES-UNRPA 47 bis rue Kleber 93400 St Ouen. Tél : 01 40 11 60 08 Fax : 01 40 11 60 09

Courriel : contact@unrpa.fr Site : www.unrpa.fr